

# Professionnels de santé



© 2015 Les Echos Publishing

À la faveur de l'essor de plus en plus important du numérique dans la sphère médicale, plusieurs propositions « pour mettre le numérique au service d'une e-santé compétitive et respectueuse des droits et libertés tout en posant les conditions d'une gestion en commun » ont été remises à la ministre de la santé, Marisol Touraine. L'idée est de rappeler que si l'innovation en la matière est fortement technique et scientifique, elle appelle également à un changement des usages.

Ces propositions sont issues d'un rapport de 128 pages sur « la santé, bien commun de la société numérique », qui s'est penché sur les dispositifs existants qu'il faudrait déployer. On trouve par exemple la suggestion d'étendre le Sunshine Act (cette publication des liens d'intérêts entre les professionnels de santé et les laboratoires) aux producteurs d'objets connectés et d'applications mobiles e-santé. Ou encore le déploiement de « clusters européens en e-santé », pour mutualiser à l'échelle européenne les financements, infrastructures et expertises médicales. Le rapport suggère également de faciliter l'ouverture et la réutilisation des données médico-administratives en faveur de la recherche et de l'innovation, comme c'est proposé dans le projet de loi de santé actuellement en discussion.

[www.cnnumerique.fr](http://www.cnnumerique.fr)

© 2015 Les Echos Publishing